

Ai-je été droguée au GHB ?

Par [Profil supprimé](#) Postée le 29/10/2014 20:17

Bonsoir, voilà je poste car samedi dernier dans la nuit, en sortie avec un "copine" et son copain, nous sommes allé boire un verre, j'ai bu plusieurs pastis puis nous avons changé d'endroits et là, trou noir. Selon les dires de cette soi-disante amie, je lui aurais laissé mon sac pour aller aux toilettes et je ne serais jamais revenue des toilettes, celle-ci ne s'est pas inquiétée et est rentrée chez elle dormir avec mon sac. Cependant, j'ai un trou noir, je ne me souviens même pas avoir été dans ce second bar, j'ai repris conscience vers 2h30 du matin, j'étais dans une réception d'hôtel, en larmes, tremblantes et perdues ne sachant pas ce qu'il m'était arrivé. Quand je suis rentrée ramenée par la police, ceux-ci ont déclaré que je tenais des propos incohérents et que je titubais, cependant, ma mère a constaté que ma robe était mise à l'envers et qu'il me manquait une chaussette. Le lendemain, toujours dans le cosmos, je me réveille nauséuse, tremblante et le midi, j'ai vomis, mais pas de l'alcool.. Le lundi, soit 1 jour et demi après, je me décidais de porter plainte pour suspicion de viol car des images de moi dans une chambre d'hôtel en larmes poussant un homme et sortant de cette chambre me sont revenues, cependant, il m'est impossible de dire si il y a eu acte sexuel ou non, de plus tout le début de ma soirée semble confus, alors que quand je suis arrivée au second bar j'étais selon ma copine "lucide" car avant j'étais "arraché" mais j'allais mieux. Cependant je me souviens même plus y être allé ni avoir mangé avant, et je me souviens de quasiment rien après sauf l'image de cet homme et moi. Je me doute que cela soit dû formellement à l'alcool seul.. Qu'en pensez-vous ?

De plus, la police me demande de faire un dépistage capillaire dans 1 mois, cependant, je fumes régulièrement le cannabis et il m'arrive de prendre de la MDMA lors de rave ou je vais 1x par mois.. Je voulais savoir si cela allé se voir dans le dépistage ou si ce dépistage concerné seulement le GHB, et qu'est ce que cela allait engendrer au point de vue judiciaire.

Cela est un peu long, mais merci de m'avoir lu et de votre réponse par avance.

Mise en ligne le 30/10/2014

Bonjour,

Nous comprenons bien évidemment vos questionnements et ce sentiment de malaise suite à cette soirée mais, malgré les éléments que vous nous communiquez, nous ne sommes pas en mesure de vous dire si vous avez ou non été droguée à votre insu. Vous semblez en douter mais l'alcool peut véritablement « suffire » à provoquer des trous noirs, des absences.

La seule manière de savoir s'il y a eu ou pas consommation d'autre chose que d'alcool est de faire, comme on vous le propose, un test de dépistage. La plupart des drogues disparaissent très rapidement du sang ou des urines et c'est certainement la raison pour laquelle on vous propose un test capillaire. Comme pour n'importe quel autre test de dépistage, on ne trouve de traces éventuelles que des substances que l'on cherche spécifiquement et nous ne savons pas sur quel(s) produits la police va axer ses recherches, et si donc le cannabis et la MDMA seront dépistés.

Si tel était le cas, vous pourriez théoriquement être poursuivie pour usage de stupéfiants mais nous ne supposons pas possible ce type de poursuite dans le cadre précis de votre plainte. Pour éviter de rester dans les suppositions, nous vous suggérons de vous rapprocher d'un conseiller juridique, un avocat par exemple. Sachez que des consultations gratuites sont possibles en « Maison de justice et du droit ».

Si vous avez besoin de revenir vers nous, n'hésitez pas à nous joindre au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe), au 01 70 23 13 13 (appel non surfacturé) ou encore par Chat.

Cordialement.
